

**Déclaration du Comité National  
réuni du 6 au 9 octobre 2026 à la Fédération, 153-155 rue de Rome - 75017 Paris**

Le Comité National réaffirme son indéfectible attachement à la Charte d'Amiens et à l'indépendance de Force Ouvrière. Il s'oppose à toutes les guerres et aux politiques d'austérité qui frappent les travailleurs, les demandeurs d'emplois, les étudiants et lycéens, les retraités et fragilisent les services publics.

Depuis les dernières réunions du Comité Confédéral National et du Comité National Fédéral, la colère des salariés, des agents publics, la jeunesse et les retraités s'est renforcée face à la dégradation de leurs conditions de vie, de travail et d'étude.

**• SOUTIEN À LA JEUNESSE**

Le Comité National soutient les lycéens et les étudiants mobilisés pour de meilleures conditions d'étude et d'orientation pour un avenir plus digne. Il exige des réponses concrètes à leurs revendications.

Il s'oppose à la répression gouvernementale des mobilisations et rappelle que la première des violences relève de l'État qui, depuis des mois, refuse de prendre en compte leurs revendications. Il défend leur liberté de réunion et leur droit de manifester pacifiquement en toute sécurité. Il condamne toute récupération politique, toute violence, toute casse ou détérioration.

**• MOBILISATION DU 29 SEPTEMBRE**

Le Comité National salue la journée de grève et de manifestations du 29 septembre et l'engagement des militants de la Fédération pour les rémunérations, les carrières, les effectifs et les moyens nécessaires aux missions des agents publics.

Il exige la suppression du jour de carence et de l'abattement de 10 % en congé de maladie ordinaire, la défense des droits à la retraite et de la CNRACL, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes et des fermetures de services, dans les collectivités comme dans les établissements hospitaliers. Il revendique l'égalité entre les femmes et les hommes notamment pour les carrières et les rémunérations.

Il condamne la poursuite du gel du point d'indice en 2027, qui dévalorise les rémunérations, les qualifications et l'ancienneté. Pour FO, relever artificiellement le minimum de traitement et les premiers échelons pour les porter au niveau du SMIC ne constitue pas une revalorisation générale des salaires mais crée un « tassement » des grilles indiciaires qui induit une perte du pouvoir d'achat.

Pour les personnels territoriaux et hospitaliers, cette politique aggrave les difficultés de recrutement, les sous-effectifs et donc la dégradation des conditions de travail. L'attractivité des métiers exige des salaires revalorisés, la reconnaissance des qualifications et de la pénibilité, notamment du travail de nuit, des horaires décalés, des week-ends et jours fériés.

Le Comité National revendique une augmentation immédiate de 10 % du point d'indice, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, l'indexation de la valeur du point sur l'inflation, la revalorisation générale des grilles et des carrières, avec des débuts de grille à 120 % du SMIC en catégorie C, 140 % en B et 160 % en A pour reconnaître les qualifications, l'expérience et les responsabilités. Cette augmentation immédiate s'inscrit dans l'objectif de rattrapage de 30 % revendiqué par la Fédération à Barberaz lors de sa Conférence de Branches au mois de juin 2026.

Le Comité National dénonce le recours au recrutement de contractuels qui ne cesse d'augmenter. Cette situation représente un vrai risque de destruction programmée de la Fonction Publique et, par conséquent, de la CNRACL.

Le Comité National réaffirme son attachement à défendre et à améliorer l'ensemble des conventions collectives nationales. Il revendique l'augmentation générale des salaires pour l'ensemble des secteurs privés.

Pour la Branche Cancer, le Comité National refuse toute tentative de démantèlement des centres de lutte contre le cancer.

#### • PROJET DE LOI DE FINANCES ET PRÉCONISATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Le Comité National dénonce une nouvelle fois avec force l'austérité du plan budgétaire de 54 milliards d'euros annoncé pour 2027, dont 43 milliards portés par les textes financiers qui s'opposent à nos revendications. Il refuse que les dépenses publiques soient mises en cause et exige les recettes nécessaires au financement des services publics. Il dénonce les contraintes imposées aux finances locales et leurs conséquences sur l'emploi territorial et hospitalier. Il exige, pour les services publics territoriaux et hospitaliers, les moyens de répondre aux besoins de la population et de prévenir les conséquences des dérèglements climatiques.

Il dénonce les préconisations de la Cour des comptes dans sa note « *La masse salariale de la fonction publique : un enjeu majeur pour le redressement des finances publiques* », notamment celles visant les effectifs et les rémunérations dans les collectivités territoriales et les établissements publics de santé.

Il refuse toute politique faisant des rémunérations et des emplois une variable d'ajustement budgétaire : elle paupérise les agents, dégrade leurs conditions de travail et affaiblit les services publics, territoriaux comme hospitaliers, au détriment de la population.

#### • PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2027

Présenté le 1er octobre 2026, le PLFSS 2027 vise à réduire le déficit des régimes obligatoires de Sécurité sociale de 21,8 milliards d'euros en 2026 à 12,7 milliards en 2027. Il limite la

progression de l'ONDAM à 2 % et celle de l'enveloppe des établissements de santé à 3 %, ce qui aura pour conséquence la progression de l'austérité.

Le Comité National rejette ce PLFSS, insuffisant face aux besoins hospitaliers, sociaux et médico-sociaux, à la hausse des coûts, au vieillissement de la population, aux pathologies chroniques et aux difficultés de recrutement. La Sécurité sociale doit répondre aux besoins et ne peut servir de variable d'ajustement budgétaire.

Cette austérité pèse sur les assurés sociaux, les retraités, les agents publics et les salariés des secteurs sanitaire, médico-social et social.

Il exige une protection sociale complémentaire à la hauteur des besoins des personnels territoriaux et hospitaliers. Il dénonce l'insuffisance des financements et des garanties annoncés : les 20 euros mensuels prévus dans le projet de budget 2027 pour la complémentaire santé des agents hospitaliers constituent une aumône.

Nos revendications, comme celles de nombreux secteurs, ne trouveront pas satisfaction dans le budget du gouvernement qui prévoit 54 milliards d'économies.

#### • **CONSTRUIRE LA SUITE DE LA MOBILISATION**

Le Comité National soutient l'appel intersyndical à faire grève et à manifester le 5 novembre 2026, pour les salaires, les pensions, l'emploi et les services publics. Dès à présent, il appelle les syndicats de la Fédération à réunir les personnels en AG pour établir les revendications, et préparer, sans attendre, le rapport de force, y compris par la grève.

D'ores et déjà, le Comité National appelle à soutenir la mobilisation du 13 octobre 2026.

À l'approche des élections professionnelles de décembre 2026 et du renouvellement des administrateurs de la CNRACL du 23 novembre au 10 décembre, il appelle toutes les structures à présenter des listes aux comités sociaux territoriaux et d'établissement ainsi qu'à faire voter massivement FO à tous les scrutins :

- Du 3 au 10 décembre pour le vote électronique ;
- Le 10 décembre pour le vote à l'urne.

Chaque liste et chaque voix renforcent la représentativité de Force Ouvrière pour défendre les droits, les intérêts et les revendications de tous les personnels.

**Unis et déterminés, faisons entendre nos revendications !**

**PARTOUT !**

**POUR TOUS !**

**AVEC VOUS**

**Votée à l'unanimité moins une voix par la Comité National**

Paris, le 9 octobre 2026